

ORGANISATION DU SCRUTIN

Lundi 23 janvier - vendredi 3 février 2012

Chaque syndiqué doit émettre 5 votes pour :

1. La CA du S3,
2. Le bureau du S2,
3. Le rapport d'activité du S3,
4. Le rapport d'activité national (S4),
5. Le rapport financier national (S4).

Cette publication contient :

- Les déclarations et les listes de candidats à la CA du S3 et aux bureaux du S2 : **pages 2 à 7**,
- Le Rapport d'Activité du S3 : **pages 8 à 10 et 15 à 19**,
- L'expression des courants de pensée sur le Rapport d'Activité : **pages 20, 21 et 23**.
Le rapport d'activité national se trouve dans le supplément à **P.U.S. 716 du 21 décembre 2011**.

Qui vote :

- Le vote est un **vote individuel**, le scrutin est un scrutin de liste **sans rature ni panachage**.
- Ont le droit de vote, les collègues syndiqués ayant versé leur cotisation 2011/2012 (« à jour ») et les collègues ayant opté pour le renouvellement automatique (« à jour futur »).
- Tout collègue peut verser sa cotisation et participer au vote tant que le scrutin n'est pas clos.
- Seuls seront décomptés les votes des S1 **dont les cotisations auront été enregistrées au S3** au plus tard le 15 février 2012.

Dates du vote : les votes auront lieu dans les S1 entre le lundi 23 janvier et le vendredi 3 février 2012.

Les syndiqués votent dans leur S1. Les syndiqués retraités et isolés recevront personnellement le matériel nécessaire et les instructions particulières pour leur vote par correspondance.

Organisation du Vote dans les S1

Une circulaire aux S1 va être envoyée avec toutes les informations utiles et le matériel de vote (bulletins de vote, procès verbal de dépouillement) Chaque syndiqué vote à bulletin secret.

- **Le bulletin de vote** est remis par le secrétaire du S1 ou découpé par le syndiqué dans ce numéro de SNES Versailles. Ce bulletin de vote peut également être reproduit à la main par le syndiqué.
- **Liste d'émargement** : Le S3 édite une liste des syndiqués ayant payé leur cotisation 2011/2012 ou ayant opté pour le renouvellement automatique (les secrétaires de S1 recevront par courrier séparé ce matériel). Elle peut être corrigée sous la responsabilité du secrétaire et du trésorier du S1. **Elle doit être émargée par chaque votant**. En cas de vote par correspondance sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure émargée par l'intéressé sera jointe à la liste d'émargement et adressée au S3.
- **Le dépouillement doit être fait par le Bureau du S1 : ce dépouillement est public**. La date et l'heure en sont annoncées au préalable à l'ensemble des syndiqués par le secrétaire de S1.
Le procès verbal récapitulatif des votes doit être signé par le secrétaire de S1 (ou son remplaçant) et par un scrutateur au moins.

Le **procès verbal** récapitulatif des votes **et la liste d'émargement** des votants doivent parvenir à :

SNES S3 Versailles
3, rue Guy Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL
au plus tard le 15 février à 17 heures.

- **Soit remis** directement au siège du S3 : les porter entre 10 et 17 heures avant le le 15 février à 17 heures.
- **Soit adressés par la poste** au S3 : le S3 ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des pertes de courrier ou des retards imputables à La Poste.
- **Soit faxés au 01.41.24.80.62.**

Bulletin de vote : pour chacun des cinq votes, cocher la case de votre choix

Premier vote Élection de la Ca académique (S3)		
Unité et Action UA	École Émancipée EE	Les Revendications, l'Unité
Deuxième vote Élection du bureau départemental (S2)		
Département.	Unité et Action UA	École Émancipée EE
78		
91		
92		
95		
Troisième vote Rapport d'Activité Académique (S3)		
Pour	Contre	Abstention
Quatrième vote Rapport d'Activité National (S4)		
Pour	Contre	Abstention
Cinquième vote Rapport financier national (S4)		
Pour	Contre	Abstention